

Les GAFAM s'invitent dans les écoles françaises

Les services en ligne de Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (GAFAM) vont-ils massivement prendre place au sein des établissements scolaires français ? Avec tous les risques encourus propres aux usages des données des élèves qui seront faits par ces grands groupes américains du Web. S'il est aujourd'hui trop tôt pour répondre à ces interrogations, les portes des classes leur sont néanmoins grandes ouvertes.

Selon un courrier adressé le 12 mai par Mathieu Jeandron, le directeur du numérique à l'Education nationale (DNE), aux directeurs des services informatiques et aux délégués académiques au numérique (DAN), « *il n'y a pas de réserve générale sur l'usage des outils liés aux environnements professionnels chez les grands fournisseurs de service du web* », rapporte le [Café pédagogique](#) qui a mis la main sur la missive. Autrement dit, Google Classroom, iCloud, Facebook et autre Office 365 ont parfaitement droit de cité dans les salles de cours.

Le parcours de élèves entre les mains de Google ?

Toujours selon le site spécialisé dans l'actualité de l'Education nationale, le responsable justifie sa déclaration en considérant que l'usage de ces services web est, de facto, adopté par de nombreux enseignants aujourd'hui. Une maîtrise des outils dont il serait dommage de ne pas profiter dans le cadre des missions d'enseignement. D'autant que les services des GAFAM sont encadrés par les CGU (condition générales d'utilisation) « *éducation* », selon Mathieu Jeandron.

Quant à la gestion des identités et des données liées, elles peuvent simplement faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. « *Il n'y a pas de blocage juridique de principe à la connexion d'un annuaire avec l'un de ces services professionnels* », assure Mathieu Jeandron qui fait référence aux profils des élèves et professeurs qui utiliseront leurs identifiants de connexion propres sur les services en ligne. « *Dans la mesure où la démarche CNIL est réalisée, il devient possible d'utiliser des données à caractère personnel. Il n'est alors pas nécessaire d'utiliser des pseudonymes pour les utilisateurs : leur login peut tout à fait comporter leur nom et leur prénom afin de faciliter les usages pédagogiques.* »

Même si ces « *services professionnels [resteront] administrés par l'établissement/le rectorat [...] pour lesquels les fournisseurs sont des sous-traitants* », les géants du Web américains auront ainsi accès aux données des élèves concernés qui reflèteront alors leur parcours scolaire. Avec toutes les exploitations, à caractère publicitaire ou autres, qui pourront être faites de ces informations.

Complémentaire aux ENT

Un risque que l'Education nationale refusait jusqu'alors de prendre. Les services du ministère préconisaient plutôt l'emploi des espaces numériques du travail (ENT) sécurisés et la possibilité d'utiliser un pseudo pour accéder aux ressources en ligne externes aux contenus pédagogiques de la structure d'enseignement général. Mais Mathieu Jeandron fait remarquer à notre confrère que

les ENT ne sont pas adaptés aux situations de mobilité ou à l'usage des tablettes. Les services des GAFAM apparaissent donc comme des compléments, selon lui. Au risque de s'y substituer à termes et de créer une dépendance des services français à des acteurs privés, Américains qui plus est.

L'incursion des éditeurs d'outre-Atlantique dans le secteur de l'enseignement n'est pas nouvelle en France. Récemment, Apple a été retenu sur appel d'offre par le Conseil départemental des Hauts de Seine pour fournir des iPad et le logiciel de gestion de ces derniers, Apple School Manager, aux élèves de plusieurs établissements du département. Avec pour conséquence de [voir les données des élèves migrer outre Atlantique](#).

Précédemment, en novembre 2015, l'Education nationale signait une convention avec Microsoft dans laquelle ce dernier s'engageait à investir (jusqu'à 13 millions d'euros) dans la mise à disposition d'outils numériques, l'accompagnement des enseignants, la formation au code informatique, etc. Un [accord](#) qu'avait tenté de casser le collectif Edunathon qui y voyait une vente maquillée et non un contrat de mécénat. En vain. Le collectif a été débouté de sa demande par tribunal de grande instance de Paris en septembre 2016.

Lire également :

[SIRHEN : les méthodes agiles peuvent-elles sauver le projet fou de l'Education Nationale ?](#)

[Tous les logiciels de l'administration en Open Source ? Oui, mais c'est en Bulgarie](#)

[Apple, Google et Microsoft maîtres des places financières](#)

Photo credit: flickingerbrad via Visual hunt / CC BY